

Les symboles de la République française sont issus pour la plupart d'entre eux de la **Révolution française** et ont été définitivement adoptés sous la **IIIème République**.

Le drapeau bleu, blanc, rouge (tricolore) est l'**emblème** de l'unité nationale et du ralliement des Français à une histoire commune.

La Marseillaise est l'**hymne national**. Elle symbolise le patriotisme et le combat de la République pour la liberté.

La **devise** « Liberté, égalité, fraternité » rappelle les valeurs républicaines et est inscrite sur les bâtiments publics (mairies, palais de justice,...)

Marianne est l'**allégorie** de la République. Par le bonnet phrygien qu'elle porte (bonnet que portaient les esclaves affranchis dans la Rome antique et repris par les sans-culottes pendant la Révolution française), elle symbolise la liberté.

Le 14 juillet est le jour de la **fête nationale**. Il commémore la prise de la Bastille en 1789 et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790.

Ces symboles sont très présents dans la vie quotidienne et permettent ainsi de diffuser à une grande échelle les idéaux républicains. Le non respect de ces symboles est donc lourd de sens; il suppose le rejet des valeurs républicaines. En conséquence, la loi prévoit des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les symboles de la République (prison, amende).

Les symboles de la République française sont issus pour la plupart d'entre eux de la **Révolution française** et ont été définitivement adoptés sous la **IIIème République**.

Le drapeau bleu, blanc, rouge (tricolore) est l'**emblème** de l'unité nationale et du ralliement des Français à une histoire commune.

La Marseillaise est l'**hymne national**. Elle symbolise le patriotisme et le combat de la République pour la liberté.

La **devise** « Liberté, égalité, fraternité » rappelle les valeurs républicaines et est inscrite sur les bâtiments publics (mairies, palais de justice,...)

Marianne est l'**allégorie** de la République. Par le bonnet phrygien qu'elle porte (bonnet que portaient les esclaves affranchis dans la Rome antique et repris par les sans-culottes pendant la Révolution française), elle symbolise la liberté.

Le 14 juillet est le jour de la **fête nationale**. Il commémore la prise de la Bastille en 1789 et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790.

Ces symboles sont très présents dans la vie quotidienne et permettent ainsi de diffuser à une grande échelle les idéaux républicains. Le non respect de ces symboles est donc lourd de sens; il suppose le rejet des valeurs républicaines. En conséquence, la loi prévoit des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les symboles de la République (prison, amende).

La devise de la République française « Liberté, Egalité, Fraternité », écrite sur les frontons des bâtiments officiels, résume les valeurs républicaines. Les principes républicains et les valeurs auxquelles ils se rattachent sont énoncés dans le préambule de la Constitution de 1958 : « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** ».

« **L'indivisibilité** » de la République signifie que **les Français forment une nation où les intérêts particuliers sont soumis à l'intérêt général. La loi est la même pour tous et elle est appliquée sur l'ensemble du territoire par les préfets à la tête des régions et des départements.**

La laïcité rappelle que **la République s'est affirmée contre le pouvoir traditionnel de l'Eglise catholique**. Deux grandes décisions établissent la laïcité républicaine : les lois scolaires des années 1880 et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 qui assure la liberté de conscience mais ne privilégie aucune religion. **La laïcité est donc l'indépendance et la neutralité à l'égard des religions.**

La République française est démocratique. Ce sont **les citoyens qui possèdent la souveraineté nationale grâce au droit de vote.** (suffrage universel, élection du le Parlement dont le rôle est de voter les lois et du Président au suffrage universel direct, liberté d'opinion, d'expression, pluralisme, séparation des pouvoirs).

Enfin, cette République est également **sociale** ; elle vise à **instaurer une solidarité entre les citoyens, à protéger les plus démunis**. On parle **d'Etat-providence** dont le but est de garantir un bien-être minimal à l'ensemble de la population.

Ces principes sont dits **intangibles** : on ne peut les modifier et ils sont garantis par la Constitution.

La devise de la République française « Liberté, Egalité, Fraternité », écrite sur les frontons des bâtiments officiels, résume les valeurs républicaines. Les principes républicains et les valeurs auxquelles ils se rattachent sont énoncés dans le préambule de la Constitution de 1958 : « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** ».

« **L'indivisibilité** » de la République signifie que **les Français forment une nation où les intérêts particuliers sont soumis à l'intérêt général. La loi est la même pour tous et elle est appliquée sur l'ensemble du territoire par les préfets à la tête des régions et des départements.**

La laïcité rappelle que **la République s'est affirmée contre le pouvoir traditionnel de l'Eglise catholique**. Deux grandes décisions établissent la laïcité républicaine : les lois scolaires des années 1880 et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 qui assure la liberté de conscience mais ne privilégie aucune religion. **La laïcité est donc l'indépendance et la neutralité à l'égard des religions.**

La République française est démocratique. Ce sont **les citoyens qui possèdent la souveraineté nationale grâce au droit de vote.** (suffrage universel, élection du le Parlement dont le rôle est de voter les lois et du Président au suffrage universel direct, liberté d'opinion, d'expression, pluralisme, séparation des pouvoirs).

Enfin, cette République est également **sociale** ; elle vise à **instaurer une solidarité entre les citoyens, à protéger les plus démunis**. On parle **d'Etat-providence** dont le but est de garantir un bien-être minimal à l'ensemble de la population.

Ces principes sont dits **intangibles** : on ne peut les modifier et ils sont garantis par la Constitution.

Sont **citoyens** aujourd’hui en France tous les **hommes** et toutes les **femmes** de **nationalité française**, ayant atteint la **majorité politique** fixée à **18 ans** et jouissant de leurs **droits civiques et politiques**.

La **nationalité française** s’obtient de plusieurs manières : **à la naissance** automatiquement par le **droit du sang** ou le **droit du sol**, par **acquisition au cours de sa vie** par déclaration grâce au droit du sol si l’on est né en France et que l’on y a vécu suffisamment longtemps, par naturalisation, par déclaration après 4 ans de mariage.

La nationalité française donne des **droits civiques et politiques** (droit de vote et d'éligibilité) mais également des **devoirs** (défendre le pays, être juré dans un procès de cour d'assises). On peut perdre ou être déchu de sa nationalité. Tous ceux et toutes celles qui ne possèdent pas la nationalité française sont dits « **étrangers** ».

Français ou étrangers, les habitants de la France disposent tous de **droits civils** qui protègent leur vie privée, leur liberté de conscience, leur permettent d’aller et venir, de s’exprimer, des **droits sociaux** leur garantissent le droit à l'instruction, le droit à la protection de la santé et dans certains cas, un revenu minimum, des **droits économiques** qui leur permettent de travailler, d’adhérer à un syndicat. Les droits sont limités par des **devoirs**, des obligations. Chacun doit respecter les lois, payer des impôts et les cotisations sociales, respecter les droits des autres.

Sont **citoyens** aujourd’hui en France tous les **hommes** et toutes les **femmes** de **nationalité française**, ayant atteint la **majorité politique** fixée à **18 ans** et jouissant de leurs **droits civiques et politiques**.

La **nationalité française** s’obtient de plusieurs manières : **à la naissance** automatiquement par le **droit du sang** ou le **droit du sol**, par **acquisition au cours de sa vie** par déclaration grâce au droit du sol si l’on est né en France et que l’on y a vécu suffisamment longtemps, par naturalisation, par déclaration après 4 ans de mariage.

La nationalité française donne des **droits civiques et politiques** (droit de vote et d'éligibilité) mais également des **devoirs** (défendre le pays, être juré dans un procès de cour d'assises). On peut perdre ou être déchu de sa nationalité. Tous ceux et toutes celles qui ne possèdent pas la nationalité française sont dits « **étrangers** ».

Français ou étrangers, les habitants de la France disposent tous de **droits civils** qui protègent leur vie privée, leur liberté de conscience, leur permettent d’aller et venir, de s’exprimer, des **droits sociaux** leur garantissent le droit à l'instruction, le droit à la protection de la santé et dans certains cas, un revenu minimum, des **droits économiques** qui leur permettent de travailler, d’adhérer à un syndicat. Les droits sont limités par des **devoirs**, des obligations. Chacun doit respecter les lois, payer des impôts et les cotisations sociales, respecter les droits des autres.

L'Union européenne s'est construite autour de **valeurs** et de **principes** : **la liberté, l'égalité, la solidarité, les respect de la dignité humaine, la démocratie, le respect des lois** qui sont diffusés par des **symboles**.

Depuis le **traité de Maastricht** de **1992**, les Européens s'attachent à construire une citoyenneté plus large : la **citoyenneté européenne**.

Chaque citoyen français est également citoyen de l'Union européenne. Cette citoyenneté **complète la citoyenneté nationale** : elle permet la **libre circulation** dans tous les Etats membres de l'UE et le **droit de séjourner, d'étudier, de travailler** sur le territoire des Etats membres, le **droit de vote et d'éligibilité** aux **élections municipales** ainsi qu'aux **élections du Parlement européen** dans l'Etat membre de résidence, le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont le citoyen est ressortissant n'est pas représenté, de la **protection diplomatique et consulaire** de tout autre Etat membre, et enfin, le **droit de pétition** devant le Parlement européen et de **recours au médiateur européen**.

L'Union européenne s'est construite autour de **valeurs** et de **principes** : **la liberté, l'égalité, la solidarité, les respect de la dignité humaine, la démocratie, le respect des lois** qui sont diffusés par des **symboles**.

Depuis le **traité de Maastricht** de **1992**, les Européens s'attachent à construire une citoyenneté plus large : la **citoyenneté européenne**.

Chaque citoyen français est également citoyen de l'Union européenne. Cette citoyenneté **complète la citoyenneté nationale** : elle permet la **libre circulation** dans tous les Etats membres de l'UE et le **droit de séjourner, d'étudier, de travailler** sur le territoire des Etats membres, le **droit de vote et d'éligibilité** aux **élections municipales** ainsi qu'aux **élections du Parlement européen** dans l'Etat membre de résidence, le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont le citoyen est ressortissant n'est pas représenté, de la **protection diplomatique et consulaire** de tout autre Etat membre, et enfin, le **droit de pétition** devant le Parlement européen et de **recours au médiateur européen**.

